TRELINS

# PV de la réunion du Conseil Municipal
# Du 22 OCTOBRE 2026

**Présents** : MM Alexandre PALMIER, Liliane FAYARD, Pierre POINSON, Marie-Odile HENDRICKX, Christian PATURAL, Magali COAVOUX, Alexandre ROCHE, Christophe CELLIER, Agnès PANGAUD, Gaëtan GUILLOT, Patricia GATTE, Antonio FERREIRA et Sabrina PERREIRA

**Absents excusés** : Adrien OLIVEIRA AFONSO qui donne procuration à Pierre POINSON
Natacha BELEZY donne procuration à Gaëtan GUILLOT
**Secrétaire de séance** : FAYARD Liliane

## Avis sur le pacte de gouvernance de Loire Forez agglomération

Monsieur le Maire donne lecture du pacte de gouvernance de LFa. Le conseil municipal doit émettre un avis sur ce document. L'assemblée après avoir délibéré émet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance à l'unanimité.

## Extension du réseau fibre maison Chaland

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les modalités applicables aux raccordements des nouveaux permis au réseau fibre. Par transfert de compétences de la commune, le SIEL assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'extension si nécessaire. Le permis de construire Chaland nécessite donc une extension du réseau fibre qui s'élève à 5 763 € maxi. L'assemblée après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ces travaux et décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en une année.

## Modification tarif droit de place marché de la création

La commission évènementielle propose d'augmenter le droit de place à 20 euros.
Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette augmentation de tarif à compter du 1/11/2026.

## Point sur le projet de terrain synthétique

Monsieur le Maire explique qu'une rencontre a eu lieu entre les 5 maires du club (Boën, Sail-Sous-Couzan, St-Georges-en-Couzan, St-Sixte et Trelins) pour étudier un projet pluricommunal de création d'un terrain de foot synthétique. Les deux communes qui pourraient potentiellement recevoir le terrain sont Boën (site de Giraud) et Trelins (site du Mortier).
Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Ferreira en qualité de président du LFC.
Celui-ci explique les besoins d'un tel espace car il est de plus en plus compliqué de faire jouer les 400 joueurs des 21 équipes sur les terrains en herbe. Un terrain synthétique permettrait d'avoir de plus grandes amplitudes d'utilisation et pourrait également être partagé avec les écoles primaires, collège et lycée.
Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de poursuivre les démarches administratives pour connaître la faisabilité de ce projet et voir l'impact financier. Monsieur le Maire précise bien qu'il n'y a aucun engagement dans cette démarche.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité de commencement du projet

**Modification horaire d'extinction de l'éclairage public**

Monsieur le Maire rappelle les horaires d'extinction de l'éclairage public actuellement qui sont de 21h à 6h sauf dans le bourg pendant les week-ends l'extinction se fait de 1h à 6 h.
Monsieur le Maire fait part de demande d'administrés qui souhaiteraient une extinction à 22h au lieu de 21h permettant ainsi des sorties de réunion, d'activités ou du restaurant en lumière.
Le débat s'installe et après vote à 10 voix pour et 5 contre, décide d'éteindre de 22h à 6h.

**Réduction de la subvention prévue au Comité des fêtes**

Monsieur le Maire propose de réduire la subvention allouée au comité des fêtes par délibération du 24 avril 2026 de 1 400 euros à 1 000 euros compte tenu de la dépense réellement faite lors de la fête patronale. L'assemblée approuve cette diminution à l'unanimité, M Gaëtan Guillot ne prenant pas part au vote en qualité de vice-président du comité des fêtes.

**Changement des fenêtres du bar de l'auberge**

Monsieur le Maire explique que les fenêtres côté rue de l'auberge sont d'origine et présentent de sérieuses défaillances. Elles méritent vraiment d'être remplacées.
Monsieur le Maire a fait établir un premier devis pour avoir une idée de la dépense envisageable.
L'assemblée débat et décide à l'unanimité de faire remplacer ces fenêtres et sollicite Monsieur le Maire pour faire établir au moins un deuxième devis.

**Contrôle des aires de jeux**

Monsieur le Maire explique que l'ensemble de nos installations de jeux (cages de foot, city stade, jeux pour enfants) sont contrôlées régulièrement par le personnel technique visuellement et de façon fonctionnelle. Le contrôle par un organisme de contrôle doit être réalisé une fois par an. Compte tenu que les jeux sont très récents et du cout exorbitant l'assemblée vote à 10 pour ne pas missionner un cabinet de contrôle cette année et 5 abstentions.

**Achat de nouvelles chaises pour la salle des fêtes**

Liliane FAYARD explique que les chaises dans la petite salle sont pour beaucoup abimées voire cassées et méritent d'être changées. Il s'avère que dans la grande salle il n'y a plus 120 chaises bleues à ce jour. Elle propose donc d'enlever les chaises beiges de la petite salle et de la garnir de chaises bleues, puis de racheter un stock d'environ 60 chaises pour compléter les chaises restantes. Le bleu de nos chaises étant passé, il faudra choisir une autre couleur qui s'accorde avec.
L'assemblée vote à l'unanimité cette dépense d'environ 2 000 euros.

Christophe CELLIER demande si on serait d'accord pour vendre les quelques chaises beiges au Cerf. L'assemblée approuve et décide de fixer le prix à 10 € la chaise.

**Demande de subventions sur enveloppe solidarité au Département : Travaux appentis foot et réparation croix du christ à l'église**

Monsieur le Maire rappelle que le Département subventionne les petits travaux sur l'enveloppe solidarité. Monsieur le Maire rappelle l'ensemble des petits travaux réalisés cette année et demande à l'assemblée de se positionner sur certaines réalisations sachant que le Département retient une enveloppe par commune d'environ 7 à 8 000 € HT.
Le Conseil Municipal après en avoir débattu, décide à l'unanimité de présenter la réparation du support du Christ dans l'église (3 170 € HT), la réparation de la toiture de la salle des fêtes (2432.40€ HT) et la réparation de l'alarme incendie de l'auberge (3 638.44 € HT).

**Nettoyage vitres salle des fêtes et mairie**

Liliane FAYARD explique qu'il serait nécessaire de faire passer la société de nettoyage pour faire les vitres de la salle des fêtes notamment pour le marché de la création. On pourrait en profiter pour faire nettoyer également celle de la mairie. Pour rappel, le ménage des bâtiments communaux est réalisé par nos employés communaux et par Liliane FAYARD. L'assemblée approuve cette initiative à l'unanimité et charge Liliane de son exécution.

**Ancien photocopieur école : qu'en fait-on ?**

Monsieur le Maire explique que l'école a reçu son photocopieur et demande à la mairie de récupérer l'ancien qu'elle lui avait mis à disposition. Sabrina PEREIRA propose de le donner à une association. Elle va contacter une personne qui serait susceptible d'être intéressée.

**Questions diverses**

Natacha BELEZY qui est absente mais qui a demandé à Monsieur le Maire de présenter un projet qu'elle soutient. Suite à plusieurs demandes, il lui semble effectivement judicieux de transformer le wc turc public en face du jardin public en wc classique permettant l'assise. L'assemblée approuve ce projet à l'unanimité et confiera ces travaux aux employés communaux.

Christophe CELLIER revient sur la situation difficile des aubergistes et souhaite qu'on discute à nouveau d'un éventuel dégrèvement de loyer. A ce jour, José ne peut toujours pas envisager une réouverture de son établissement avant janvier 2027. L'assemblée débat et vote à 14 voix pour (Pierre POINSON ne prend pas part au vote au nom de Adrien Afonso) un dégrèvement du loyer du mois de novembre 2026.

Magali COAVOUX revient sur le nettoyage du village initié par le conseil municipal des enfants le 11 octobre 2026. Il s'avère que la collecte a été riche de déchets qui doivent être normalement triés. Elle pense, après en avoir discuté avec le personnel technique, que les camions de collecte du tri, s'ils sont neufs, ne sont pas conformes et ne possèdent pas de bandes caoutchoucs. Ainsi lorsque le camion vide les poubelles jaunes et même quand il roule, la benne du camion n'est pas très hermétique et elle pense qu'il s'envole pas mal de déchets qui retombent au sol sur les accotements. Pour en avoir également discuté avec le personnel technique, elle souligne aussi que lorsque le camion collecte les containers verre, il en tombe également pas mal par terre et qu'il serait souhaitable que le personnel chargé de cette collecte passe un coup de balai avant de repartir afin de laisser l'espace propre.
Magali demande à ce qu'un courrier soit fait à Loire Forez agglomération pour corriger ces dysfonctionnements.

Sabrina PERREIRA demande si on ne pourrait pas organiser une vente de récupérateurs d'eau pour les habitants de Trelins dans le cadre d'un partenariat avec Saisons vertes. Carole et Christophe soulèvent le conflit d'intérêt.

Tonio FERREIRA explique que le terrain a été détruit par les sangliers à deux reprises à cause de portes restées ouvertes. Le club a donc décidé de laisser ouvert uniquement l'accès destiné aux secours et a équipé les portes de grooms garantissant la fermeture.

Alexandre ROCHE propose de prévoir la réalisation d'un enrobé devant la benne a verre au mortier pour rendre l'espace plus propre dans le même esprit que celui de la route des balcons et permettre un nettoyage plus aisé. Gaëtan GUILLOT prend note et va faire établir un devis.

Il propose également de prévoir la rénovation de l'espace cuisine de la mairie en intégrant un mini ballon d'eau chaude et un frigo un peu plus grand. L'assemblée approuve cette proposition et décide de confier ce travail aux employés techniques.

Monsieur le Maire rappelle que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à 10h30 à Marcoux.

Le repas des anciens est fixé au 13 mars 2027

Gaëtan GUILLOT rapporte que les consommations d'eau et d'électricité du foreztival ont explosées cette année et propose d'en demander le remboursement à l'association. L'assemblée est d'accord à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de son application.

La séance est close et levée à 21 h 30

Fait à Trelins, le 26 octobre 2026

Alexandre PALMIER, Maire,

Liliane FAYARD, secrétaire,




